

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2480

7 octobre 2013

SOMMAIRE

ASJ	119040	Litoine S.à r.l.	119038
Cocoa Investment S.à r.l.	118994	Logica Holdings Luxfive S.à r.l.	119022
Eltis	119038	Logica Holdings Luxfour S.à r.l.	119023
Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l.	119040	Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...	119022
Fidessa Business Services S.à r.l.	119040	Lorry-Rail S.A.	119031
Fininvestments S.A.	119024	Luxisolation Sàrl	119031
General Mills Luxembourg S.à r.l.	119025	Lux PDI S.à r.l.	119023
Genzyme Luxembourg S.à r.l.	119023	Mag Editions S.A.	119027
Glancia S.A.	119025	Mark IV Europe Lux S.C.A.	119029
Gravolux S.à r.l.	119025	Meditran S.A.	119022
IGEFI Holdings S.à r.l.	119024	Melcombe Finance S.A.	119022
Immo-Petrisberg S.A.	119024	Mercury Finance S.à r.l.	119037
Immo Power S.à r.l.	119024	MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l.	119031
Immo-Wege S.A.	119025	MGTeam S.A.	119037
In & Out Renov S.A.	119026	Mill Shoes S.à r.l.	119027
Instalcom S.A.	119024	Misys Newco 2 S.à r.l.	119028
Integrale Immo Lux S.A.	119026	Mito S.A.	119032
Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	119025	MK CC Lux I S.à r.l.	119032
Jajamajori Sàrl	119034	Mobile Challenger Group S.à r.l.	119006
Jarden Lux S.à r.l.	119027	Monceau Properties S.A.	119027
JMH Investissements S.à r.l.	119032	Montalcino Finances S.A.	119026
Katsab S.A.-SPF	119033	Neomark s.à r.l.	119037
Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l.	119030	NIS Holdings S.à r.l.	119007
Kozinet S.à r.l.	119028	Nordic Pizza	119035
Kung S.A.	119032	Nordleaf Investments (Luxembourg) S.à r.l.	119006
Kydee S.A.	119005	Novacap Asset Management S.A.	119033
La Garoupe Luxembourg S.A.	119006	Novacap Asset Management S.A.	119034
Leisure Park Holdings S.A.	119028	Pentair Finance S.A.	119029
Lifeware Holding S.A.	119038	Phoenix II Mixed L	119030
Lion/Hotel Lux 1	119006	Prestige Motor Holdings S.A.	119035
Lions Investments S.A.	119031	Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR ..	119029
		Rimano S.à r.l.	119023

Cocoa Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 179.683.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEO Capital Private Equity Fund I LP, an English limited partnership, governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, United Kingdom, registered with the Company's House under company number LP012669 (the Founding Shareholder), represented by DEA Capital Ltd, itself represented by Eytan Hanouna, acting in its capacity as designated member of NEO Capital Private Equity LLP, manager of the Founding Shareholder,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 17, 2013.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Articles of Association

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Cocoa Investment S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "Cocoa Investment S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares

and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-

quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 3.00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the

liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the Sole Shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at two (2);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Melissa Leader, accountant, whose professional address is at 36-38, Wigmore Street, London W1U 2LJ, United Kingdom,

and the following person is appointed as manager of the Company having a B signatory power:

- Christophe Gaul, manager of companies, whose professional address is at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(c) that the members of the Board are appointed for an undetermined period; and

(d) that the address of the registered office of the Company is set at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEO Capital Private Equity Fund I LP, une société en commandite simple anglaise, régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, immatriculée au Company's House sous le numéro LP012669 (l'Associé Fondateur), représentée par DEA Capital Ltd, elle-même représentée par Eytan Hanouna, agissant en tant que signataire autorisé de NEO Capital Private Equity LLP, gérant de l'Associé Fondateur,

ici représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

Statuts

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Cocoa Investment S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «Cocoa Investment S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société,

généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique

tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à deux (2);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Melissa Leader, comptable, dont l'adresse professionnelle est à 36-38, Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Royaume-Uni

et la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Christophe Gaul, gérant de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35102. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013120439/659.

(130146388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Kydee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013116772/11.

(130141881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Mobile Challenger Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 19.071.750,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116822/10.

(130142116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

La Garoupe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 93.264.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013116798/10.

(130141925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Lion/Hotel Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.125,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013116782/12.

(130141491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Nordleaf Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.138.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 21 mars 2013

En date du 21 mars 2013, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Fernando BATISTA, né le 11 décembre 1969 à São Paulo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 12 juin 2013

En date du 12 juin 2013, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016:

- Monsieur Ailton BERNARDO

- Monsieur Gian-Paolo CORSETTI

- Monsieur André PATIRI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Nordleaf Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013116857/25.

(130142132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.007.692,68.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of July.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "NIS Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.147, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 3 January 2008, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 6 February 2008 (number 312, page 14945) (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time on 9 August 2012 and published in the Mémorial C dated 27 September 2012 (number 2410, page 115834).

The meeting is chaired by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Paule DEPARIS, private employee, professionally residing in Luxembourg.

I.- The names of the Shareholders, represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that 100 % of the share capital of the Company, are represented at this meeting. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and having received a due convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

A. To increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and forty-nine thousand two hundred and three British Pounds and seventy- two pence (GBP 249,203.72) so as to raise it from its present amount of fifteen million seven hundred and fifty-eight thousand four hundred and eighty-eight British Pounds and sixty-six pence (GBP 15,758,488.96) to sixteen million seven thousand six hundred and ninety-two British Pounds and sixty-eight pence (GBP 16,007,692.68) by creating and issuing forty- nine million eight hundred and forty thousand seven hundred and forty-four (49,840,744) new shares (the "New Shares") as follows:

- seven million four hundred and thirty-five thousand five hundred and fifty-four (7,435,554) class A preferred shares;
- nine million seven hundred and sixty-four thousand six hundred and eleven (9,764,611) class B ordinary shares; and
- thirty-two million six hundred and forty thousand five hundred and seventy-nine (32,640,579) class C preferred shares.

B. Subscription and payment of the New Shares.

C. To amend article 6.1 of the Articles (share capital).

D. To amend articles 15, 16 and 25 of the Articles and some of the definitions and to add new definitions.

E. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and forty-nine thousand two hundred and three British Pounds and seventy-two pence (GBP 249,203.72) so as to raise it from its present amount of fifteen million seven hundred and fifty-eight thousand four hundred and eighty-eight British Pounds and ninety-six pence (GBP 15,758,488.96) to sixteen million seven thousand six hundred and ninety-two British Pounds and sixty-eight pence (GBP 16,007,692.68) by creating and issuing forty-nine million eight hundred and forty thousand seven hundred

and forty-four (49,840,744) New Shares, each having a par value of half a penny (GBP 0.005) and each having the rights and obligations as set out in the Articles, with a total share premium amounting to four million and seventy-four thousand nine hundred and sixty British Pounds and fifty-two pence (GBP 4,074,960.52), through a contribution in cash and a contribution in kind, and issued as follows:

- seven million four hundred and thirty-five thousand five hundred and fifty-four (7,435,554) class A preferred shares (the "New Class A Preferred Shares");
- nine million seven hundred and sixty-four thousand six hundred and eleven (9,764,611) class B ordinary shares (the "New Class B Ordinary Shares"); and
- thirty-two million six hundred and forty thousand five hundred and seventy-nine (32,640,579) class C preferred shares (the "New Class C Preferred Shares"),

Subscription and Payment

The New Shares are issued as follows:

- one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and ten (1,487,110) class A1 preferred shares;
 - one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and eleven (1,487,111) class A2 preferred shares;
 - one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and eleven (1,487,111) class A3 preferred shares;
 - one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and eleven (1,487,111) class A4 preferred shares;
 - one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and eleven (1,487,111) class A5 preferred shares;
 - one million nine hundred and fifty-two thousand nine hundred and twenty-two (1,952,922) class B1 ordinary shares;
 - one million nine hundred and fifty-two thousand nine hundred and twenty-two (1,952,922) class B2 ordinary shares;
 - one million nine hundred and fifty-two thousand nine hundred and twenty-two (1,952,922) class B3 ordinary shares;
 - one million nine hundred and fifty-two thousand nine hundred and twenty-two (1,952,922) class B4 ordinary shares;
 - one million nine hundred and fifty-two thousand nine hundred and twenty-three (1,952,923) class B5 ordinary shares;
- and
- thirty-two million six hundred and forty thousand five hundred and seventy-nine (32,640,579) class C preferred shares.

The New Shares are subscribed as follows:

New NIS Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.170784 ("New Luxco") declares to subscribe for all the New Class A Preferred Shares, all the New Class B Ordinary Shares and thirty million seven hundred and ninety-five thousand two hundred and thirty-three (30,795,233) New Class C Preferred Shares and related share premium through a contribution in cash amounting to four million two hundred and thirty-one thousand eight hundred and ninety-six British Pounds and ninety-four pence (GBP 4,231,896.94) (the "Contribution in Cash").

The proof of the existence and of the value of the Contribution in Cash has been produced to the undersigned notary.

New Luxco further declares to subscribes for the remaining one million eight hundred and forty-five thousand three hundred and forty-six (1,845,346) New Class C Preferred Shares (the "In-Kind Shares") and related share premium through a contribution in kind amounting to at least ninety-two thousand two hundred and sixty-seven British Pounds and thirty pence (GBP 92,267.30) (the "Contribution in Kind") consisting of an unquestioned and freely transferable claim held by New Luxco against the Company.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the board of managers of the Company has valued the Contribution in Kind at, at least ninety-two thousand two hundred and sixty-seven British Pounds and thirty pence (GBP 92,267.30), such amount corresponding to at least the nominal value of the In-Kind Shares and related share premium.

The proof of the existence and of the value of the Contribution in Kind has been produced to the undersigned notary.

Therefore, the Contribution in Cash amounting to four million two hundred and thirty-one thousand eight hundred and ninety-six British Pounds and ninety-four pence (GBP 4,231,896.94) shall be allocated as follows: (i) the amount of two hundred and thirty-nine thousand nine hundred and seventy-six British Pounds and ninety-nine pence (GBP 239,976.99) is allocated to the share capital of the Company and (ii) the amount of three million nine hundred and ninety-one thousand nine hundred and nineteen British Pounds and ninety-five pence (GBP 3,991,919.95) is allocated to the share premium account of the Company which shall remain attached to the class C preferred shares.

The Contribution in Kind amounting to ninety-two thousand two hundred and sixty-seven British Pounds and thirty pence (GBP 92,267.30) is allocated as follows: (i) the amount of nine thousand two hundred and twenty-six British Pounds and seventy-three pence (GBP 9,226.73) is allocated to the share capital of the Company and (ii) the amount of eighty-three thousand and forty British Pounds and fifty-seven pence (GBP 83,040.57) is allocated to the share premium account of the Company which shall remain attached to the class C preferred shares.

Second resolution

The Shareholders decide to amend article 6.1 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1 The issued share capital of the Company is set at sixteen million seven thousand six hundred and ninety-two British Pounds and sixty-eight pence (GBP 16,007,692.68) divided into:

- ninety-nine million one hundred and forty thousand seven hundred and twenty (99,140,720) class A1 preferred shares (the "Class A1 Preferred Shares"),
 - ninety-nine million one hundred and forty thousand seven hundred and twenty-one (99,140,721) class A2 preferred shares (the "Class A2 Preferred Shares"),
 - ninety-nine million one hundred and forty thousand seven hundred and twenty-three (99,140,723) class A3 preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares"),
 - ninety-nine million one hundred and forty thousand seven hundred and twenty-three (99,140,723) class A4 preferred shares (the "Class A4 Preferred Shares"),
 - ninety-nine million one hundred and forty thousand seven hundred and twenty-four (99,140,724) class A5 preferred shares (the "Class A5 Preferred Shares"),
 - thirteen million three hundred and fifty thousand seven hundred and thirty-nine (13,350,739) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Shares"),
 - thirteen million three hundred and fifty thousand seven hundred and forty (13,350,740) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Shares"),
 - thirteen million three hundred and fifty thousand seven hundred and forty-three (13,350,743) class B3 ordinary shares (the "Class B3 Shares"),
 - thirteen million three hundred and fifty thousand seven hundred and forty-four (13,350,744) class B4 ordinary shares (the "Class B4 Shares"),
 - five hundred and ninety-seven million five hundred and seventy-one thousand one hundred and ten (597,571,110) class B5 ordinary shares (the "Class B5 Shares"), and
 - two billion fifty-four million eight hundred and sixty thousand eight hundred and forty-nine (2,054,860,849) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares").
- all having a par value of half a penny (GBP 0.005) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles. [...]"

Third resolution

The Shareholders decide to amend article 15, 16 and 25 of the Articles and some of the definitions and to add new definitions so that article 15, 16 and 25, the amended definitions and the new definitions shall henceforth be read as follows:

" Art. 15. Tag along.

15.1 Any Tag-Along Notice in relation to a Proposed Sale will include:

15.1.1 (A) the number of Ordinary Shares proposed to be so Transferred by KKR,, (B) the proposed amount and form of consideration to be received by KKR per Ordinary Share or the formula by which such consideration is to be determined (and if such consideration consists in part or in whole of Non Cash Assets, KKR will provide a good faith estimate of the fair market value of such Non Cash Assets and such information, to the extent reasonably available to KKR, relating to such Non Cash Assets and, if the circumstances described in article 15.9 apply, the Tag-Along Notice must include reasonable details of the Cash Alternative); (C) the identity of the proposed Transferee or Transferees (in this article 15 the "Proposed Transferee"), (D) the proposed Transfer date, if known, (E) the fraction, expressed as a percentage, determined by dividing the number of Ordinary Shares to be purchased pursuant to the Proposed Sale from KKR by the total number of Ordinary Shares held by KKR immediately prior to the Proposed Sale, being the "Tag-Along Sale Percentage") and (F) the Tagging Consideration due in respect of each Security and/or each Unit as appropriate; and

15.1.2 an invitation to each Non-Selling Shareholder to make an offer (Non-Selling Shareholders who elect to make such an offer being "Tagging Shareholders" and, together with KKR and any other tagging shareholder pursuant to the Institutional Shareholders Agreement, the "Tag-Along Sellers") to include in the Proposed Sale to the applicable Proposed Transferee(s) the Ordinary Shares and/or Institutional Strip Units and/or New Institutional Strip Units and/or Priority PECs which are not part of New Institutional Strip Units and/or Super Priority PECs and/or vested Sweet Strip Units and/or vested Tracker Shares held by such Tagging Shareholders (not in any event to exceed the Tag-Along Sale Percentage of any class of Ordinary Shares and/or Institutional Strip Units and/or New Institutional Strip Units and/or Priority PECs and/or Super Priority PECs and/or vested Sweet Strip Units and/or vested Tracker Shares held by such Tagging Shareholder). For the avoidance of doubt, each Tagging Shareholder shall be entitled on completion of the Proposed Sale to the aggregate Tagging Consideration in respect of the Securities and/or Units in respect of which he validly makes a Tag-Along Offer in accordance with this article 15 (net of any applicable costs).

15.2 Each Tagging Shareholder wishing to exercise the tag-along rights provided by this article 15 must, within ten Business Days following delivery of the Tag-Along Notice, deliver a notice (the "Tag-Along Offer") to KKR and the Relevant Company indicating its desire to exercise its rights and specifying the number of Ordinary Shares, Institutional Strip Units, New Institutional Strip Units, and/or the Priority PECs, and/or the Super Priority PECs, Vested Tracker Shares and/or Vested Sweet Strip Units it desires to Transfer (not in any event to exceed the Tag-Along Sale Percentage of any of the Ordinary Shares and/or the Institutional Strip Units and/or the New Institutional Strip Units and/or the Priority PECs and/or the Super Priority PECs, the vested Tracker Shares and/or the vested Sweet Strip Units held by such Tagging Shareholder). Each Tagging Shareholder who does not make a Tag-Along Offer in compliance with the above requirements, including the time period, shall be deemed to have waived all of such Tagging Shareholder's rights with respect to such Proposed Sale, and the Tag-Along Sellers shall thereafter be free to Transfer the Ordinary Shares to the Proposed Transferee, for the same form of consideration, at a price no greater than the price set forth in the Tag-Along Notice and on other terms and conditions which are not materially more favourable to the Tag-Along Sellers than those set forth in the Tag-Along Notice. In order to be entitled to exercise its right to sell Ordinary Shares, Institutional Strip Units, New Institutional Strip Units, Priority PECs, Super Priority PECs, vested Tracker Shares and/or vested Sweet Strip Units to the Proposed Transferee pursuant to this article 15, each Tagging Shareholder must agree to make to the Proposed Transferee equivalent representations and warranties with regards to such Tagging Shareholder's Ordinary Shares, Institutional Strip Units, New Institutional Strip Units, Priority PECs, Super Priority PECs, Vested Tracker Shares and/or vested Sweet Strip Units as KKR agrees to make in connection with the Proposed Sale and to be subject to the equivalent lock-up agreements affecting a pro rata portion of their Ordinary Shares, Institutional Strip Units, New Institutional Strip Units, Priority PECs, Super Priority PECs, vested Tracker Shares and/or vested Sweet Strip Units and/or other securities and other orderly-exit covenants as KKR agrees to be subject to; provided that any such representations, warranties and covenants shall be made severally and not jointly and are negotiated by KKR on a bona fide arm's length basis. Each Tag-Along Seller will be responsible for its proportionate share of the costs of the Proposed Sale based on the gross proceeds received or to be received in such Proposed Sale to the extent not paid or reimbursed by the Proposed Transferee.

15.3 The offer of each Tagging Shareholder contained in such Tagging Shareholder's Tag-Along Offer shall be irrevocable for thirteen (13) Business Days and, to the extent such offer is accepted, such Tagging Shareholder shall be bound and obligated to Transfer in the Proposed Sale on the same terms and conditions with respect to each Ordinary Share, Institutional Strip Unit, New Institutional Strip Unit, Priority PEC, Super Priority PECs, vested Tracker Share and/or vested Sweet Strip Unit Transferred, as KKR is Transferring Ordinary Shares, up to such number of Ordinary Shares, Institutional Strip Units, New Institutional Strip Units, Priority PECs, Super Priority PECs, vested Tracker Shares and/or vested Sweet Strip Units as such Tagging Shareholder shall have specified in its Tag Along Offer (but not in any event to exceed the Tag-Along Sale Percentage of any of the Ordinary Shares, the Institutional Strip Units, the New Institutional Strip Units, Priority PECs, Super Priority PECs, the vested Tracker Shares and/or the vested Sweet Strip Units held by each Tagging Shareholder); provided that if the material terms of the Proposed Sale change with the result that the price shall be less than the prices set forth in the Tag-Along Notice, the form of consideration shall be different or the other terms and conditions shall be materially less favourable to the Tagging Shareholder than those set forth in the Tag-Along Notice, each Tagging Shareholder shall be permitted to withdraw the offer contained in such holder's Tag-Along Offer by written notice to KKR and upon such withdrawal shall be released from such holder's obligations.

15.4 The Tagging Shareholders shall be entitled to sell in the Proposed Sale a number of Ordinary Shares and/or Institutional Strip Units and/or New Institutional Strip Units and/or Priority PECs and/or Super Priority PECs and/or vested Tracker Shares and/or vested Sweet Strip Units calculated as follows, with the calculation applying in the same way to Ordinary Shares, Institutional Strip Units, New International Strip Units, Priority PECs, Super Priority PECs, vested Tracker Shares and vested Sweet Strip Units (each category being "Relevant Tag Sale Securities"):

15.4.1 there shall be allocated to each Tagging Shareholder a number of Relevant Tag Sale Securities equal to the lesser of (A) the number of Relevant Tag Sale Securities such Tagging Shareholder has offered to sell in the Tag-Along Offer and (B) the Tag-Along Sale Percentage of such Tagging Shareholder's entire holding of such number of Relevant Tag Sale Securities.

15.5 KKR shall notify all Tagging Shareholders and the Company of the results of this calculation in accordance with the terms of the MEP Investment Agreement.

15.6 If any Tagging Shareholder exercises its rights under this article 15, the closing of the purchase of the Ordinary Shares and/or Institutional Strip Units and/or New Institutional Strip Units and/or Priority PECs and/or Super Priority PECs and/or vested Tracker Shares and/or vested Sweet Strip Units with respect to which such rights have been exercised will take place concurrently with the closing of the sale of KKR's Ordinary Shares to the Proposed Transferee.

15.7 If prior to closing of the Proposed Sale, the terms of the Proposed Sale change with the result that the price to be paid in such Proposed Sale shall be greater than the price set forth in the Tag-Along Notice or the other principal terms of such Proposed Sale shall be materially more favourable to the Tag-Along Sellers than those set forth in the Tag-Along Notice, the Tag-Along Notice shall be null and void, and it shall be necessary for a separate Tag-Along Notice to be furnished, and the terms and provisions of this article 15 separately complied with, in order to consummate such Proposed Sale pursuant to this article 15. In addition, if the Tag-Along Sellers have not completed the Proposed Sale by the end of the 180th day (as such period may be extended to obtain any required regulatory approvals) after the date of delivery of the Tag-Along Notice, each Tagging Shareholder shall be released from its obligations under the Tag-Along

Offer, the Tag-Along Notice shall be null and void, and it shall be necessary for a separate Tag-Along Notice to be furnished, and the terms and provisions of this article 15 separately complied with, in order to consummate such Proposed Sale pursuant to this article 15, unless the failure to complete such Proposed Sale was due to the failure by any Tagging Shareholder to comply with the terms of this article 15.

15.8

15.8.1 Each MEP Shareholder (each being in this article 15 the "Appointor") hereby irrevocably authorises the Company to approve, execute (as a deed or otherwise) and deliver on its behalf such documents or to do all other acts and things on its behalf as the Company may in its absolute discretion think necessary or desirable to give effect to the obligations of the Appointor under this article 15 including the giving by the MEP Shareholders of instructions.

15.8.2 The Company may delegate to one or more persons all or any of the powers referred to in article 15.8.1 on such terms as it thinks fit and may revoke any delegation at any time.

15.8.3 The Appointor undertakes to ratify whatever the Company or its delegate does or lawfully causes to be done under the authority of this article 15.8.

15.8.4 The Board of Managers will register the transfer of Securities against appropriate transfer documentation executed pursuant to the authority granted under this article 15.8.

15.9 If, in the reasonable opinion of the Relevant Board, the value of the Group would represent less than 40% of the value, as at immediately following the Proposed Sale, of the Proposed Transferee and its Affiliates (which shall be deemed to include the Group for these purposes), then a Cash Alternative to such part of the Tagging Consideration as consists of Non Cash Assets must be offered by the Proposed Transferee to the MEP Shareholders on terms reasonably determined by the Relevant Board.

Art. 16. Drag along.

16.1 Notwithstanding anything contained in these articles to the contrary the provisions of this article 16 will apply if KKR delivers a written notice (a "Required Sale Notice") with respect to a proposed Exit Transaction at least ten Business Days prior to the anticipated closing date of such Exit Transaction to the MEP Shareholders.

16.2 The Required Sale Notice will include (A) the name and address of the proposed Transferee (in this article 16, the "Proposed Transferee"), (B) the proposed amount and form of consideration to be received by KKR per Ordinary Share or the formula by which the consideration is to be determined (and if such consideration consists in part or in whole of Non Cash Assets, KKR will provide such information, to the extent reasonably available to KKR, relating to such Non Cash Assets and, if the circumstances described in article 16.7 apply, the Required Sale Notice must include reasonable details of the Cash Alternative), (C) the Dragging Consideration due in respect of each Security and each Unit and (D) if known, the proposed Transfer date.

16.3 Each MEP Shareholder, upon receipt of a Required Sale Notice, shall be obligated to sell a percentage of each class of his Tracker Shares (if he holds any), Ordinary Shares (if he holds any), his Institutional Strip Units (if he holds any), his New Institutional Strip Units (if he holds any) Priority PECs (if he holds any), Super Priority PECs (if he holds any), of his Sweet Strip Units equal to the percentage determined by dividing the total number of Ordinary Shares that KKR is proposing to Transfer under the Required Sale Notice by the total number of Ordinary Shares then held by KKR and participate in the Exit Transaction contemplated by the Required Sale Notice, to vote or procure the vote of (to the extent it is entitled to any voting rights) its Ordinary Shares, Tracker Shares, Institutional Strip Units, New Institutional Strip Units, Priority PECs, Super Priority PECs and Sweet Strip Units in favour of the Exit Transaction at any meeting of shareholders called to vote on or approve the Exit Transaction and/or to consent in writing to the Exit Transaction, to waive all dissenters' or appraisal rights in connection with the Exit Transaction, to enter into agreements relating to the Exit Transaction and to agree (as to itself) to make to the proposed purchaser equivalent representations and warranties with regards to such MEP Shareholder's Ordinary Shares and/or Tracker Shares and/or Institutional Strip Units and/or New Institutional Strip Units and/or Priority PECs and/or Super Priority PECs and/or Sweet Strip Units as KKR agrees to make in connection with the Exit Transaction and be subject to the equivalent lock-up agreements affecting a pro rata portion of their Ordinary Shares and/or Tracker Shares and/or Institutional Strip Units and/or New Institutional Strip Units and/or Priority PECs and/or Super Priority PECs and/or Sweet Strip Units and or other securities and other orderly-exit covenants as KKR agrees to be subject to in respect of its Shares; provided that any such representations, warranties and covenants shall be made severally and not jointly and are negotiated by KKR on a bona fide arm's length basis. For the avoidance of doubt, each MEP Shareholder shall (provided he has complied with this article 16 in full) be entitled on completion of the Exit Transaction to the aggregate Dragging Consideration in respect of the Securities held by him which are the subject of the Required Sale Notice pursuant to this article 16 (net of any applicable costs). If at the end of the 180th day after the date of delivery of the Required Sale Notice (as such period may be extended to obtain any required regulatory approvals) KKR has not completed the proposed transaction, the Required Sale Notice shall be null and void, each MEP Shareholder shall be released from his obligations under the Required Sale Notice and it shall be necessary for a separate Required Sale Notice to be furnished and the terms and provisions of this article 16 separately complied with in order to consummate any Exit Transaction.

16.4 Each MEP Shareholder will be responsible for his proportionate share of the costs of the Drag Sale based on the gross proceeds received or to be received in such Drag Sale to the extent not paid or reimbursed by the proposed Transferee.

16.5 In determining which of a MEP Shareholder's Tracker Shares or Sweet Strip Units are to be sold pursuant to a Required Sale Notice, vested sweet equity (as calculated in accordance with the MEP Investment Agreement) will be sold in priority to unvested sweet equity (as calculated in accordance with the MEP Investment Agreement);

16.6

16.6.1 Each MEP Shareholder (each being in this article 16 the "Appointor") hereby irrevocably authorises the Company to approve, execute (as a deed or otherwise) and deliver on its behalf such documents or to do all other acts and things on its behalf as the Company may in its absolute discretion think necessary or desirable to give effect to the obligations of the Appointor under this article 16 including the giving by the MEP Shareholders of instructions.

16.6.2 The Company may delegate to one or more persons all or any of the powers referred to in article 16.6.1 on such terms as it thinks fit and may revoke any delegation at any time.

16.6.3 The Appointor undertakes to ratify whatever the Company or its delegate does or lawfully causes to be done under the authority of this article 16.6.

16.6.4 The Board of Managers will register the transfer of Securities against appropriate transfer documentation executed pursuant to the authority granted under this article 16.6.

16.7 If, in the reasonable opinion of the Relevant Board, the value of the Group would represent less than 40% of the value, as at immediately following the Exit Transaction, of the Proposed Transferee and its Affiliates (which shall be deemed to include the Group for these purposes), then a Cash Alternative to any such part of the Dragging Consideration as consists of Non Cash Assets must be offered by the Proposed Transferee to the MEP Shareholders on terms reasonably determined by the Relevant Board.

Art. 25. Distribution rights.

25.1 All returns by dividend payment, distribution, redemption, repurchase, liquidation or otherwise in respect of the investments in shares of the Company, YFPECs, Non-Priority PECs, Priority PECs and Super Priority PECs (each a "Distribution") shall be made in accordance with this article 25 and subject thereto in accordance with the terms, conditions, rights and preferences of such Super Priority PECs, Priority PECs, Non-Priority PECs, YFPECs and shares:

25.1.1 firstly, to repay or redeem all yield accrued on all outstanding Super Priority PECs in accordance with the terms of the Super Priority PECs;

25.1.2 secondly, if all yield accrued on all outstanding Super Priority PECs has been repaid or redeemed in accordance with article 25.1.1, then to repay, redeem, repurchase or otherwise retire for value the principal amount of all of the Super Priority PECs;

25.1.3 thirdly, to repay or redeem all yield accrued on all outstanding Priority PECs in accordance with the terms of the Priority PECs;

25.1.4 fourthly, if all yield accrued on all outstanding Priority PECs has been repaid or redeemed in accordance with article 25.1.1, then to repay, redeem, repurchase or otherwise retire for value the principal amount of all of the Priority PECs;

25.1.5 fifthly, unless the holders of a majority of the principal amount of the Non-Priority PECs and the holders of a majority of the Class C Preferred Shares otherwise require in writing, then on a pari passu basis (i) to pay all yield accrued on all outstanding Non-Priority PECs in accordance with the terms of the Non-Priority PECs; (ii) to pay all accrued Class C Dividends; (iii) to repay, redeem, repurchase or otherwise retire for value the principal amount of all of the Non-Priority PECs; and (iv) to repay, redeem, repurchase or otherwise retire for value the Class C Share Principal Amount or in each case such other amount as the holders of a majority of the principal amount of the Non-Priority PECs and the holders of a majority of the Class C Preferred Shares require in writing;

25.1.6 sixthly, the balance of the Distribution remaining after all payments pursuant to articles 25.1.1, 25.1.2 and 25.1.5 are made shall be applied to distribute an amount equal to 0.01% of the nominal value of each outstanding Class B1 Security, Class A1 Security, Class B2 Security, Class A2 Security, Class B3 Security, Class A3 Security, Class B4 Security, Class A4 Security, Class B5 Security and Class A5 Security to the holders of such securities;

25.1.7 seventhly, the balance of the Distribution remaining after all payments pursuant to articles 25.1.1, 25.1.2, 25.1.5 and 25.1.6 are made:

(a) shall be applied in redeeming the Class A5 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class B5 Securities (and for the avoidance of doubt, the Class B5 Securities shall be redeemed with that balance even if the balance is zero);

(b) to the extent that there are no Class A5 Securities and no Class B5 Securities, then such amount shall be applied in redeeming the Class A4 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class B4 Securities (and for the avoidance of doubt, the Class B4 Securities shall be redeemed with that balance even if the balance is zero);

(c) to the extent that there are no Class A5 Securities, no Class B5 Securities, no Class A4 Securities and no Class B4 Securities, then such amount shall be applied in redeeming the Class A3 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class

B3 Securities (and for the avoidance of doubt, the Class B3 Securities shall be redeemed with that balance even if the balance is zero);

(d) to the extent that there are no Class A5 Securities, no Class B5 Securities, no Class A4 Securities, no Class B4 Securities, no Class A3 Securities and no Class B3 Securities, then such amount shall be applied in redeeming the Class A2 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class B2 Securities (and for the avoidance of doubt, the Class B2 Securities shall be redeemed with that balance even if the balance is zero);

25.1.8 eighthly, to the extent that there are no Class A5 Securities, no Class B5 Securities, no Class A4 Securities, no Class B4 Securities, no Class A3 Securities, no Class B3 Securities, no Class A2 Securities, no Class B2 Securities and there are any Non-Priority PECs outstanding, then the balance of the Distribution shall be applied to repay, redeem, repurchase or otherwise retire for value all outstanding Non-Priority PECs in accordance with the terms of the Non-Priority PECs; and

25.1.9 ninthly, to the extent that there are no Class A5 Securities, no Class B5 Securities, no Class A4 Securities, no Class B4 Securities, no Class A3 Securities, no Class B3 Securities, no Class A2 Securities, no Class B2 Securities and no PECs, then the balance of the Distribution shall be applied in redeeming the Class A1 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class B1 Securities.

25.2 For the purposes of this article 25, "Aggregate Nominal Value" means the aggregate nominal value of the Preferred Payment Shares issued from time to time, provided that the Aggregate Nominal Value will not be reduced by any redemption, cancellation or repurchase of Preferred Payment Shares after June 6, 2008 but will be increased by any issues of Preferred Payment Shares (or any component securities of a Preferred Payment Share) after June 6, 2008.

25.3 For the purpose of this article 25, "Preferred Payment Shares" means the Class A Securities and the Class B Securities and any shares or other securities of the Company into which any such Class A Securities or Class B Securities may be converted or for which they may be exchanged.

25.4 For the purposes of this article 25, "Preferred Payment" means an amount equal to (a) the Aggregate Nominal Value plus a rate equivalent to 6% per annum compounded daily on the Aggregate Nominal Value, up to a maximum of 120% of the Aggregate Nominal Value; less (b) any amounts previously paid on any Class A1 Securities, Class A2 Securities, Class A3 Securities, Class A4 Securities, Class A5 Securities and other shares or other Securities of the Company into which any such Class A1 Securities, Class A2 Securities, Class A3 Securities, Class A4 Securities or Class A5 Securities may be converted or for which they may be exchanged.

25.5 The maximum amount payable on any YFPECs will be their nominal value. Subject to the previous sentence, payments on the Class A Securities will be apportioned to YFPECs up to such nominal value in priority to shares comprised within Class A Securities, and payments on the Class B Securities will be apportioned to the YFPECs up to such nominal value in priority to shares comprised within Class B Securities.

25.6 As required by the 1915 Law, no distribution of accounting profits shall be made before a legal reserve, in an amount of 5% of the accounting profits, is constituted and until such reserve equals to 10% of the subscribed share capital of the Company.

25.7 For the purposes of this article 25, "Class C Dividend" means a fixed, cumulative dividend calculated at the rate of 14.40625% and computed based on a 365/366 day year and the actual number of days elapsed on the Class C Reference Amount (apportioned equally between the Class C Preferred Shares in issue), accruing on a daily basis from the date of issue of the Class C Preferred Shares and compounding annually on 30 April in each year, commencing 30 April 2013, and payable in accordance with article 25.1.

25.8 The following provisions of this article 25.8 shall apply in relation to any Class A Shares and/or Class B Shares which are held by New Topco or by any other person who, with the consent in writing of New Topco, does not also hold a corresponding number of YFPECs in the form of Class A Securities and/or Class B Securities as defined in article 27. In relation to any such shareholder for the purposes of this article 25:

- 'Class A1 Security' means one (1) Class A1 Preferred Share;
- 'Class A2 Security' means one (1) Class A2 Preferred Share;
- 'Class A3 Security' means one (1) Class A3 Preferred Share;
- 'Class A4 Security' means one (1) Class A4 Preferred Share;
- 'Class A5 Security' means one (1) Class A5 Preferred Share;
- 'Class B1 Security' means one (1) Class B1 Share;
- 'Class B2 Security' means one (1) Class B2 Share;
- 'Class B3 Security' means one (1) Class B3 Share;
- 'Class B4 Security' means one (1) Class B4 Share;
- 'Class B5 Security' means one (1) Class B5 Share;
- No payment will need to be apportioned to YFPECs for the purposes of article 25.5;

- Its Class A Securities and Class B Securities will rank *pari passu* with the Class A Securities and Class B Securities held by other shareholders and the amount payable in respect of them will not be reduced by virtue of the fact that they do not include YFPECs.

25.9 For the avoidance of doubt, for the purposes of article 25.2, the "Aggregate Nominal Value" shall not be deemed to be reduced by the contribution of YFPECs to the Company and, for the purposes of article 25.4, no amount shall be deemed to have been paid on the YFPECs on their contribution to the Company."

"I. Definitions

"Class C Paid Up Amount" means the sum of GBP 105,398,843.13, being the amount paid up by way of nominal value and share premium on the issue of the Class C Preferred Shares;

"Class C Premium" means the sum of GBP 289,089,494.84;

"Class C Reference Amount" means, initially, the sum of GBP 372,848,338.09, increasing to GBP 387,568,956.61 with effect from 1 May 2013, and increasing to GBP 394,488,337.97 with effect from 1 May 2014;

"Super Priority PEC Instrument" means the instrument in the agreed form constituting the Super Priority PECs.

"Super Priority PECs" means each class or series of preferred equity certificates of the Company having the terms and conditions set out in the Super Priority PEC Instrument."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand two hundred euros (EUR 3,200.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième et unième jour de juillet,

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de "Nis Holdings S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.135.147, constituée par un acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 janvier 2008, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 6 février 2008 (numéro 312, page 14945). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 9 août 2012 et publié au Mémorial C le 27 septembre 2012 (numéro 2410, page 115834).

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le président a nommé en tant que secrétaire et l'assemblée a élu en tant que scrutateur Madame Marie-Paule DEPARIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. Les noms des Associés représentés à l'assemblée en vertu des procurations des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales détenues sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec cet acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que 100 % du capital social de la Société sont représentés à cette assemblée. Les Associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance et avoir reçu une convocation régulière. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quarante-neuf mille deux cent trois Livres Sterling et soixante-douze pence (GBP 249.203,72) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 15.758.488,96) à seize millions sept mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et soixante-huit pence (GBP 16.007.692,68) par la création et l'émission de quarante-neuf millions huit cent quarante mille sept cent quarante-quatre (49.840.744) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") comme suit:

- sept millions quatre cent trente-cinq mille cinq cent cinquante-quatre (7.435.554) parts sociales préférentielles de catégorie A;

- neuf millions sept cent soixante-quatre mille six cent onze (9.764.611) parts sociales ordinaires de catégorie B; et
- trente-deux millions six cent quarante mille cinq cent soixante-dix-neuf (32.640.579) parts sociales préférentielles de catégorie C.

B. Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

C. Modifier l'article 6.1 des Statuts (capital social).

D. Modifier les articles 15, 16 et 25 des Statuts et certaines définitions, et d'ajouter de nouvelles définitions.

E. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quarante-neuf mille deux cent trois Livres Sterling et soixante-douze pence (GBP 249.203,72) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 15.758.488,96) à seize millions sept mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et soixante-huit pence (GBP 16.007.692,68) par la création et l'émission de quarante-neuf millions huit cent quarante mille sept cent quarante-quatre (49.840.744) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005) et chacune ayant les droits et les obligations décrits dans les Statuts, avec une prime d'émission globale de quatre millions soixante-quatorze mille neuf cent soixante Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 4.074.960,52), par un apport en numéraire et un apport en nature, et émises comme suit:

- sept millions quatre cent trente-cinq mille cinq cent cinquante-quatre (7.435.554) parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A");
- neuf millions sept cent soixante-quatre mille six cent onze (9.764.611) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"); et
- trente-deux millions six cent quarante mille cinq cent soixante-dix-neuf (32.640.579) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C").

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont émises comme suit:

- un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent dix (1.487.110) parts sociales préférentielles de catégorie A1;
 - un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent onze (1.487.111) parts sociales préférentielles de catégorie A2;
 - un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent onze (1.487.111) parts sociales préférentielles de catégorie A3;
 - un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent onze (1.487.111) parts sociales préférentielles de catégorie A4;
 - un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent onze (1.487.111) parts sociales préférentielles de catégorie A5;
 - un million neuf cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-deux (1.952.922) parts sociales ordinaires de catégorie B1;
 - un million neuf cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-deux (1.952.922) parts sociales ordinaires de catégorie B2;
 - un million neuf cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-deux (1.952.922) parts sociales ordinaires de catégorie B3;
 - un million neuf cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-deux (1.952.922) parts sociales ordinaires de catégorie B4;
 - un million neuf cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-trois (1.952.923) parts sociales ordinaires de catégorie B5;
- et
- trente-deux millions six cent quarante mille cinq cent soixante-dix-neuf (32.640.579) part sociales préférentielles de catégorie C.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

New NIS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.170784 ("Nouvelle Luxco") déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, toutes les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et trente millions sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cent trente-trois (30.795.233) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C et prime d'émission liée, par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions deux cent trente et un mille huit cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 4.231.896,94) (l' "Apport en Numéraire").

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Numéraire a été produite au notaire soussigné.

Nouvelle Luxco déclare également souscrire aux un million huit cent quarante-cinq mille trois cent quarante-six (1.845.346) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C restantes (les "Parts Sociales en Nature") et prime d'émission liée par un apport en nature d'un montant au moins égal à quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-sept Livres Sterling et trente pence (GBP 92.267,30) (l' "Apport en Nature") consistant en une créance non contestée et librement transférable de Nouvelle Luxco envers la Société.

Tel qu'il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire, le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature à au moins quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-sept Livres Sterling et trente pence (GBP 92.267,30), un tel montant correspondant au moins à la valeur nominale des Parts Sociales en Nature et prime d'émission liée.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été produite au notaire soussigné.

De ce fait, l'Apport en Numéraire d'un montant de quatre millions deux cent trente et un mille huit cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 4.231.896,94) est alloué comme suit: (i) un montant de deux cent trente-neuf mille neuf cent soixante-seize Livres Sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 239.976,99) est alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-onze mille neuf cent dix-neuf Livres Sterling et quatre-vingt-quinze pence (GBP 3.991.919,95) est alloué au compte de prime d'émission de la Société, et restera attaché aux parts sociales préférentielles de catégorie C.

L'Apport en Nature d'un montant de quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-sept Livres Sterling et trente pence (GBP 92.267,30) est alloué comme suit: (i) un montant de neuf mille deux cent vingt-six Livres Sterling et soixante-treize pence (GBP 9.226,73) est alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de quatre-vingt-trois mille quarante Livres Sterling et cinquante-sept pence (GBP 83.040,57) est alloué au compte de prime d'émission de la Société, et restera attaché aux parts sociales préférentielles de catégorie C.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 6.1 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" 6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de seize millions sept mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et soixante-huit pence (GBP 16.007.692,68) représenté par:

- quatre-vingt-dix-neuf millions cent quarante mille sept cent vingt (99.140.720) parts sociales préférentielles de catégorie A1 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1"),
- quatre-vingt-dix-neuf millions cent quarante mille sept cent vingt et une (99.140.721) parts sociales préférentielles de catégorie A2 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2"),
- quatre-vingt-dix-neuf millions cent quarante mille sept cent vingt-trois (99.140.723) parts sociales préférentielles de catégorie A3 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3"),
- quatre-vingt-dix-neuf millions cent quarante mille sept cent vingt-trois (99.140.723) parts sociales préférentielles de catégorie A4 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4"),
- quatre-vingt-dix-neuf millions cent quarante mille sept cent vingt-quatre (99.140.724) parts sociales préférentielles de catégorie A5 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5"),
- treize millions trois cent cinquante mille sept cent trente-neuf (13.350.739) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B1"),
- treize millions trois cent cinquante mille sept cent quarante (13.350.740) parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B2"),
- treize millions trois cent cinquante mille sept cent quarante-trois (13.350.743) parts sociales ordinaires de catégorie B3 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B3"),
- treize millions trois cent cinquante mille sept cent quarante-quatre (13.350.744) parts sociales ordinaires de catégorie B4 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B4"),
- cinq cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent soixante et onze mille cent dix (597.571.110) parts sociales ordinaires de catégorie B5 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B5"), et
- deux milliards cinquante-quatre millions huit cent soixante mille huit cent quarante-neuf (2.054.860.849) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C"),
chacune ayant une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005.) et chacune ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

[...]"

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 15, 16 et 25 des Statuts et certaines définitions et d'ajouter de nouvelles définitions de telle sorte que les articles 15, 16 et 25, les définitions modifiées et les nouvelles définitions se liront désormais comme suit:

" Art. 15. Tag along.

15.1 Toute Notification Tag-Along liée à la Vente Proposée indiquera:

15.1.1 (A) le nombre de Parts Sociales Ordinaires Proposées pour être Transférées par KKR, (B) le montant proposé et la nature de la contrepartie devant être reçue par KKR par Part Sociale Ordinaire ou la formule selon laquelle une telle contrepartie doit être déterminée (et si une telle contrepartie est composée en tout ou partie par des Actifs Non Liquides, KKR fournira une estimation de bonne foi de la juste valeur de marché desdits Actifs Non Liquides ainsi que les informations relatives à de tels Actifs Non Liquides dont on peut raisonnablement estimer qu'elles étaient ou devaient

être connues de KKR, et quand les hypothèses décrites à l'article 15.9 sont réalisées, la Notification Tag Along doit inclure des informations raisonnablement détaillées sur l'Alternative Liquide); (C) l'identité du ou des Cessionnaire(s) Proposé(s) (dans cet article 15 le "Cessionnaire Proposé"), (D) la date de Transfert proposée, si elle est connue, (E) la fraction, exprimée en pourcentage, déterminée en divisant le nombre de Parts Sociales Ordinaires devant être achetées selon la Vente Proposée par KKR par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires détenues par KKR immédiatement avant la Vente Proposée (le "Pourcentage de Vente Tag-Along") et (F) la Contrepartie Tagging due à l'égard de chaque Titre et/ou chaque Unité selon le cas; et

15.1.2 une invitation à chaque Associé Non-Vendeur de faire une offre (les Associés Non-Vendeurs qui choisissent de faire ladite offre étant des "Associés Tagging" et, ensemble avec KKR et tout autre associé tagging en vertu du Pacte d'Associés Institutionnels (les "Vendeurs Tag-Along") afin d'inclure dans la Vente Proposée au(x) Cessionnaire(s) Proposé(s) concerné(s) les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Unités Strip Institutionnel et/ou Unités de Nouveau Strip Institutionnel et/ou les PECs Prioritaires qui ne font pas partie des Unités de Nouveau Strip Institutionnels et/ou PECs Super Prioritaires et/ou des Unités Sweet Strip acquises et/ou des Parts Sociales Traçantes détenues par lesdits Associés Tagging (n'excédant pas dans tous les cas le Pourcentage de Vente Tag Along de toutes catégories de Parts Sociales Ordinaires, et/ou Unités Strip Institutionnel et/ou Unités de Nouveau Strip Institutionnel et/ou PECs Prioritaires et/ou PECs Super Prioritaires et/ou Unités Sweet Strip acquises et/ou Parts Sociales Traçantes acquises détenues par ces Associés Tagging). Pour éviter tout doute, chaque Associé Tagging aura droit, au jour de la réalisation de la Vente Proposée, à l'ensemble de la Contrepartie Tagging relativement aux Titres et/ou des Unités à l'égard desquels il a valablement fait une Offre Tag-Along conformément à l'article 15 (déduction faite des frais applicables).

15.2 Chaque Associé Tagging souhaitant exercer les droits tag-along prévus par le présent article 15 doit, dans les dix Jours Ouvrables suivant la délivrance de la Notification Tag-Along, adresser une notification (l'"Offre Tag-Along") à KKR et la Société Concernée faisant valoir son souhait d'exercer ses droits et indiquant le nombre de Parts Sociales Ordinaires, d'Unités Strip Institutionnel, d'Unités de Nouveau Strip Institutionnel, de PECs Prioritaires, de PECs Super Prioritaires, de Parts Sociales Traçantes acquises, et/ou Unités Sweet Strip acquises qu'elle souhaite Transférer (n'excédant pas dans tous les cas le Pourcentage de Vente Tag Along des Parts Sociales Ordinaires et/ou des Unités de Nouveau Strip Institutionnel et/ou des PECs Prioritaires et/ou des PECs Super Prioritaires, des Parts Sociales Traçantes acquises et/ou des Unités Sweet Strip acquises, détenues par ces Associés Tagging). Chaque Associé Tagging qui ne fait pas une Offre Tag-Along en respectant les dispositions ci-dessus, y compris la période de temps, sera considéré comme ayant renoncé à tous ces droits d'Associé Tagging vis-à-vis de la Vente Proposée, et les Vendeurs Tag-Along seront ensuite libres de Transférer les Parts Sociales Ordinaires au Cessionnaire Proposé, pour la même forme de contrepartie, à un prix qui n'est pas moins important que le prix prévu dans la Notification Tag-Along et sur la base d'autres termes et conditions qui ne sont pas matériellement plus favorables aux Vendeurs Tag-Along que ceux prévus dans la Notification Tag-Along. Afin de permettre l'exercice du droit de céder les Parts Sociales Ordinaires, les Unités Strip Institutionnel, les Unités de Nouveau Strip Institutionnel, les PECs Prioritaires, PECs Super Prioritaires, les Parts Sociales Traçantes acquises, et/ou les Unités Sweet Strip acquises au Cessionnaire Proposé suivant le présent article 15, chaque Associé Tagging s'engage à fournir au Cessionnaire Proposé des attestations et garanties équivalentes, relatives aux Parts Sociales Ordinaires, aux Unités Strip Institutionnel, aux Unités de Nouveau Strip Institutionnel, aux PECs Prioritaires, aux PECs Super Prioritaires, aux Parts Sociales Traçantes Acquises et/ou aux Unités Sweet Strip acquises par ledit Associé Tagging, comme KKR accepte de fournir relativement à la Vente Proposée, et pour se soumettre aux conventions de blocage équivalentes affectant une portion proportionnelle de leurs Parts Sociales Ordinaires, Unités Strip Institutionnel, Unités de Nouveau Strip Institutionnel, PECs Prioritaires, PECs Super Prioritaires, Parts Sociales Traçantes acquises et/ou des Unités Sweet Strip acquises et/ou d'autres titres et aux autres clauses de sortie coordonnée auxquelles KKR accepte d'être soumis; à condition que ces attestations, garanties et engagements soient faits individuellement et non conjointement et soient négociées sur la base de conditions normales et de bonne foi par KKR. Chaque Vendeur Tag-Along sera proportionnellement responsable des frais de la Vente Proposée sur la base du produit brut reçu ou devant être reçu dans le cadre d'une telle Vente Proposée dans la mesure où ils n'ont pas été payés ou remboursés par le Cessionnaire Proposé.

15.3 L'offre de chaque Associé Tagging contenue dans cette Offre Tag-Along de l'Associé Tagging sera irrévocable pendant treize (13) Jours Ouvrables et, dans la mesure où cette offre est acceptée, cet Associé Tagging sera lié et obligé de Transférer dans le cadre de la Vente Proposée selon les mêmes termes et conditions que pour chaque Part Sociale Ordinaire, Unité Strip Institutionnel, Unité de Nouveau Strip Institutionnel, PEC Prioritaire, PECs Super Prioritaire, Part Sociale Traçante et/ou Unité Sweet Strip acquise Transférée comme KKR qui Transfère les Parts Sociales Ordinaires jusqu'audit nombre de Parts Sociales Ordinaires, Unités Strip Institutionnels, Unités de Nouveau Strip Institutionnel, PECs Prioritaires, PECs Super Prioritaires, Parts Sociales Traçantes acquises et/ou Unités Sweet Strip que cet Associé Tagging aura indiqué dans son Offre Tag-Along (n'excédant pas dans tous les cas le Pourcentage de Vente Tag Along des Parts Sociales Ordinaires, des Unités Strip Institutionnel, des Unités de Nouveau Strip Institutionnel, des PECs Prioritaires, des Parts Sociales Traçantes acquises et/ou des Unités Sweet Strip acquises détenues par chaque Associé Tagging); sous réserve que si les termes matériels de la Vente Proposée sont modifiés avec pour conséquence que le prix soit moindre que le prix indiqué dans la Notification Tag-Along, chaque Associé Tagging sera autorisé à retirer l'offre contenue dans l'Offre Tag-Along du détenteur par le biais d'une notification écrite adressée à KKR et suite à un tel retrait il sera libéré desdites obligations du détenteur.

15.4 Les Associés Tagging seront autorisés à vendre dans le cadre de la Vente Proposée un nombre de Parts Sociales Ordinaires, d'Unités Strip Institutionnel, d'Unités de Nouveau Strip Institutionnel, de PECs Prioritaires, de PECs Super Prioritaires, de Parts Sociales Traçantes acquises et/ou d'Unités Sweet Strip acquises calculé comme suit, considérant que le calcul s'applique de la même façon aux Parts Sociales Ordinaires, aux Unités Strip Institutionnel, aux Unités de Nouveau Strip Institutionnel, aux PECs Prioritaires, aux PECs Super Prioritaires, aux Parts Sociales Traçantes acquises, aux Unités de Nouveau Strip Institutionnel et aux Unités Sweet Strip acquises (pour chaque catégorie, les "Titres Vente Tag Appropriés"):

15.4.1 il sera alloué à chaque Associé Tagging un nombre de Titres Vente Tag Appropriés égal au plus faible (A) du nombre de Titres Vente Tag Appropriés que cet Associé Tagging a offert de vendre dans son Offre Tag-Along et (B) du Pourcentage de Vente Tag-Along de l'entière de la détention de cet Associé Tagging de ce nombre de Titres Vente Tag Appropriés.

15.5 KKR notifiera à l'ensemble des Associés Tagging et à la Société les résultats de ce calcul conformément aux termes du Contrat d'Investissement MEP.

15.6 Si l'un quelconque des Associés Tagging exerce ses droits conformément à l'article 15, la clôture de l'achat de Parts Sociales Ordinaires et/ou d'Unités Strip Institutionnel et/ou d'Unités de Nouveau Strip Institutionnel et/ou PECs Prioritaires et/ou PECs Super Prioritaires et/ou Parts Sociales Traçantes Acquises et/ou d'Unités Sweet Strip acquises à l'égard desquelles ces droits ont été exercés auront lieu concurremment avec la clôture de la vente de Parts Sociales Ordinaires de KKR au Cessionnaire Proposé.

15.7 Si avant la clôture de la Vente Proposée, les termes de la Vente Proposée changent avec pour résultat que le prix devant être payé dans le cadre de cette Vente Proposée est plus important que le prix indiqué dans la Notification Tag-Along ou que les autres termes principaux de cette Vente Proposée sont matériellement plus favorables aux Vendeurs Tag-Along que ceux indiqués dans la Notification Tag-Along, la Notification Tag-Along sera caduque, et il sera nécessaire qu'une nouvelle Notification Tag-Along soit fournie, et les termes et provisions de cet article 15 de nouveau respectés; dans le but de consommer cette Vente Proposée conformément aux provisions du présent article 15. De plus, si les Vendeurs Tag-Along n'ont pas exécuté la Vente Proposée avant la fin du 180^e jour (une telle période pouvant être étendue pour obtenir toutes autorisations administratives) après la date de délivrance de la Notification Tag Along, chaque Associé Tagging sera libéré de ses obligations tirées de l'Offre Tag-Along, la Notification Tag-Along sera caduque, et une nouvelle Notification Tag-Along respectant les termes et provisions du présent article 15 devra être fournie, dans le but de consommer cette Vente Proposée suivant le présent article 15, à moins que le défaut d'exécution de cette Vente Proposée ne résulte du fait pour l'un quelconque des Associés Tagging de ne pas avoir respecté les termes du présent article 15.

15.8

15.8.1 Chaque Associé MEP (chacun étant dans cet article 15 l'"Auteur de la Désignation") autorise irrévocablement la Société à approuver, exécuter (sous la forme d'un acte ou autre) et délivrer ces documents pour son compte ou de faire tous autres actes et choses pour son compte que la Société peut de sa propre discrétion considérer nécessaires ou désirables afin de donner effet aux obligations de l'Auteur de la Désignation en vertu du présent article 15 y compris la remise d'instructions par les Associés MEP.

15.8.2 La Société peut déléguer à une ou plusieurs personnes tout ou partie des pouvoirs auxquels il est fait référence à l'article 15.8.1 selon les termes qu'elle considère appropriés et peut révoquer toute délégation à tout moment.

15.8.3 L'Auteur de la Désignation s'engage à ratifier tout fait de la Société ou son délégué et tout fait légalement provoqué par la Société sur la base de la procuration de l'article 15.8.

15.8.4 Le Conseil de Gérance enregistrera le transfert des Titres sur la base des documents de transfert appropriés exécutés suivant la procuration accordée en vertu de cet article 15.8.

15.9 S'il est de l'opinion raisonnable du Conseil Concerné que la valeur du Groupe représenterait moins de 40% de la valeur, immédiatement après la Vente Proposée, du Cessionnaire Proposé et de ses Affiliés (qui seront considérés comme incluant le Groupe pour ces besoins), alors une Alternative Liquide à cette partie de la Contrepartie Tagging consistant en des Actifs Non Liquides doit être offerte par le Cessionnaire Proposé aux Associés MEP selon des termes raisonnablement déterminés par le Conseil Concerné.

Art. 16. Drag along.

16.1 Nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans ces statuts les dispositions de cet article 16 s'appliqueront si KKR délivre aux Associés MEP une notification écrite (une "Notification de Vente Requête") concernant une Transaction de Sortie proposée au moins dix (10) Jours Ouvrés avant la date de clôture de cette Transaction de Sortie aux Associés MEP.

16.2 La Notification de Vente Requête indique (A) le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé (dans cette article 16, (le "Cessionnaire Proposé"), (B) le montant proposé et la nature de la contrepartie devant être reçue par KKR par Part Sociale Ordinaire ou la formule selon laquelle la contrepartie doit être déterminée (et si cette contrepartie consiste en tout ou partie en des Actifs Non Liquides, KKR fournira les informations relatives à ces Actifs Non Liquides dans la mesure raisonnable où elles sont connues de KKR, et dans les hypothèses décrites à l'article 16.7, la Notification de Vente Requête doit inclure les informations raisonnablement détaillées sur l'Alternative Liquide) (C) la Contrepartie Dragging exigible concernant chacun des Titres et Unités et (D) si elle est connue, la date de Transfert proposée.

16.3 Chaque Associé MEP, après réception d'une Notification de Vente Requise, sera obligé de vendre un pourcentage de ses Parts Sociales Traçantes (s'il en détient), de ses Parts Sociales Ordinaires (s'il en détient); de ses Unités Strip Institutionnel (s'il en détient), de ses Unités de Nouveau Strip Institutionnel (s'il en détient), de ses PECs Prioritaires (s'il en détient), de ses PECs Super Prioritaires (s'il en détient) et de ses Unités Sweet Strip égal à un pourcentage obtenu en divisant le nombre total de Parts Sociales Ordinaires que KKR se propose de Transférer suivant la Notification de Vente Requise, par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires alors détenues par KKR, et de participer à la Transaction de Sortie envisagée par la Notification de Vente Requise, de voter ou permettre le vote (dans la mesure où il détient des droits de vote) en faveur de la Transaction de Sortie concernant ses Parts Sociales Ordinaires, ses Parts Sociales Traçantes, ses Unités Strip Institutionnel, ses Unités de Nouveau Strip Institutionnel, ses PECs Prioritaires, ses PECs Super Prioritaires et ses Unités Sweet Strip lors de toutes assemblées d'associés appelés à voter ou à approuver la Transaction de Sortie et/ou de consentir par écrit à la Transaction de Sortie, de renoncer à tous les droits de dissidence ou d'évaluation en relation avec la Transaction de Sortie, de fournir à l'acheteur proposé concernant les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Traçantes et/ou les Unités Strip Institutionnel et/ou les Unités de Nouveau Strip et/ou les PECs Prioritaires et/ou les PECs Super Prioritaires et/ou les Unités Sweet Strip de l'Associé MEP des attestations et garanties équivalentes à celles fournies par KKR pour la Transaction de Sortie, et de se soumettre à des accords de blocage affectant une portion proportionnelle de ses Parts Sociales Ordinaires, de ses Parts Sociales Traçantes, de ses Unités Strip Institutionnel, de ses Unités de Nouveau Strip Institutionnel et/ou de ses PECs Prioritaires et/ou de ses PECs Super Prioritaires et/ou de ses Unités Sweet Strip et/ou autres titres et à d'autres engagements de sortie équivalents à ceux auxquels se soumet KKR concernant ses Parts Sociales; à condition que tous ces engagements, attestations et garanties soient établis séparément et non conjointement et qu'ils soient négociés par KKR dans des conditions normales de bonne foi. Pour éviter tout doute, chaque Associé MEP (sous réserve qu'il ait respecté toutes les dispositions de l'article 16) aura droit au moment de la Réalisation de la Transaction de Sortie à la Contrepartie Dragging relative à ces Titres détenus par lui et qui sont sujettes à la Notification de Vente Requise conformément au présent article 16 (net de tout frais applicables). Si à l'issue du 180^e jour après la délivrance de la Notification de Vente Requise (une telle période pouvant éteindre pour obtenir toutes autorisations administratives requises) KKR n'a pas exécuté la transaction proposée, la Notification de Vente Requise sera caduque, chaque Associé MEP sera libéré de ses obligations tirées de la Notification de Vente Requise et il faudra une nouvelle Notification de Vente Requise respectant les termes et dispositions de cet article 16, afin de réaliser la Transaction de Sortie.

16.4 Chaque Associé MEP sera responsable pour sa part proportionnelle des frais de la vente Drag basée sur le produit brut reçu ou devant être reçu dans le cadre d'une telle Vente Drag sous réserve que celle-ci n'ait pas déjà été payée ou remboursée par le Cessionnaire proposé.

16.5 En déterminant laquelle des Parts Sociales Traçantes ou des Unités Sweet Strip sera vendue conformément à une Notification de Vente Requise, le capital sweet acquis (calculé conformément au Contrat d'Investissement MEP) sera vendu en priorité au capital sweet non acquis (calculé conformément au Contrat d'Investissement MEP).

16.6

16.6.1 Chaque Associé MEP (chacun étant dans cet article 16 "Auteur de la Désignation") autorise irrévocablement la Société afin d'approuver, d'exécuter (sous la forme d'un acte ou autre) et délivrer en son nom ces documents ou de faire tous autres actes et choses en son nom que la Société peut de sa propre discrétion considérer nécessaires ou désirables afin de donner effet aux obligations de l'Auteur de la Désignation en vertu de cet article 16 y compris la remise d'instructions par les Associés MEP.

16.6.2 La Société peut déléguer à une ou plusieurs personnes tout ou partie des pouvoirs auxquels il est fait référence à l'article 16.6.1 suivant les termes qu'elle considère appropriés et peut révoquer toute délégation à tout moment.

16.6.3 L'Auteur de la Désignation s'engage à ratifier tout fait de la Société ou de son mandataire et tout fait légalement provoqué par le mandataire sous l'autorité de cette procuration de l'article 16.6.

16.6.4 Le Conseil de Gérance enregistrera le transfert de titres à réception de la documentation relative au transfert dûment exécutée sur la base de la procuration accordée en vertu de l'article 16.6.

16.7 S'il est de l'opinion raisonnable du Conseil Concerné que la valeur du Groupe représenterait moins de 40% de la valeur, immédiatement après la Transaction de Sortie, du Cessionnaire Proposé et de ses Affiliés (qui seront ici considérés comme incluant le Groupe), alors une Alternative Liquide à cette partie de la Contrepartie Dragging consistant en des Actifs Non Liquides doit être offerte par le Cessionnaire Proposé aux Associés MEP selon des termes raisonnablement déterminés par le Conseil Concerné.

Art. 25. Droits de distributions.

25.1 Tout reversement aux Associés par paiement de dividendes, distribution, remboursement, rachat, liquidation ou autrement relativement à leurs investissements en parts sociales de la Société, YFPECs PECs Non Prioritaires, PECs Prioritaires et PECs Super Prioritaires (chaque une "Distribution") sera effectué conformément à l'article 25 et suivant les termes, conditions, droits et préférences desdits PECs Super Prioritaires, PECs Prioritaires, PECs Non Prioritaires, YFPECs et parts sociales:

25.1.1 premièrement, par le remboursement ou le rachat de tous les revenus cumulés des PECs Super Prioritaires existants, selon les termes des PECs Super Prioritaires;

25.1.2 deuxièmement, si tous les revenus cumulés des PECs Super Prioritaires ont été remboursés ou rachetés conformément à l'article 25.1.1, il sera procédé au remboursement, au rachat ou à une quelconque autre répartition de capital relative au montant principal de tous les PECs Super Prioritaires;

25.1.3 troisièmement, par le remboursement ou le rachat de tous les revenus cumulés des PECs Prioritaires existants, selon les termes des PECs Prioritaires;

25.1.4 deuxièmement, si tous les revenus cumulés des PECs Prioritaires ont été remboursés ou rachetés conformément à l'article 25.1.1, il sera procédé au remboursement, au rachat ou à une quelconque autre répartition de capital relative au montant principal de tous les PECs Prioritaires;

25.1.5 cinquièmement, à moins que les détenteurs d'une majorité du montant principal des PECs Non-Prioritaires et les détenteurs d'une majorité de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C ne le requièrent par écrit, alors sur une base pari passu, (i) par le paiement de tous les intérêts échus sur tous les PECs Non-Prioritaires conformément aux termes des PECs Non-Prioritaires; (ii) par le paiement de tous les Dividendes de Catégorie C courus; (iii) par le repaiement, le rachat, le remboursement ou la diminution de la valeur du montant principal de tous les PECs Non-Prioritaires; et (iv) par le repaiement, le rachat, le remboursement ou la diminution de la valeur du Montant Principal des Parts Sociales de Catégorie C ou dans chaque cas un tel montant que les détenteurs d'une majorité de PECs Non-Prioritaires et les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C le requièrent par écrit;

25.1.6 sixièmement, le solde de la Distribution restants après tous les paiements en vertu des articles 25.1.1, 25.1.2 et 25.1.5 soient réalisés, sera utilisé à la distribution d'un montant égal à 0,01% de la valeur nominale de chaque Titre de Catégorie B1, Titre de Catégorie A1, Titre de Catégorie B2, Titre de Catégorie A2, Titre de Catégorie B3, Titre de Catégorie A3, Titre de Catégorie B4, Titre de Catégorie A4, Titre de Catégorie B5 et Titre de Catégorie A5 existants, à tous les détenteurs desdits titres;

25.1.7 septièmement, le solde de la Distribution restant après que tous paiements en vertu des articles 25.1.1, 25.1.2, 25.1.5 et 25.1.6 aient été effectués:

(a) sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A5 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie B5 (et pour éviter tout doute, les Titres de Catégorie B5 seront rachetés avec un tel solde même si ce solde est nul)

(b) dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5 et pas de Titre de Catégorie B5, alors ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A4 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie B4 (et pour éviter tout doute, les Titres de Catégorie B4 seront rachetés avec un tel solde même si ce solde est nul);

(c) dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5, pas de Titre de Catégorie B5, pas de Titre de Catégorie A4 et pas de Titre de Catégorie B4, alors ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A3 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie B3 (et pour éviter tout doute, les Titres de Catégorie B3 seront rachetés avec un tel solde même si ce solde est nul);

(d) dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5, pas de Titre de Catégorie B5, pas de Titre de Catégorie A4, pas de Titre de Catégorie B4, pas de Titre de Catégorie A3 et pas de Titre de Catégorie B3, alors ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A2 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie B2 (et pour éviter tout doute, les Titres de Catégorie B2 seront rachetés avec un tel solde même si ce solde est nul);

25.1.8 huitièmement, dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5, pas de Titre de Catégorie B5, pas de Titre de Catégorie A4, pas de Titre de Catégorie B4, pas de Titre de Catégorie A3, pas de Titre de Catégorie B3, pas de Titre de Catégorie A2, pas de Titre de Catégorie B2 et qu'il ne reste pas de PEC Non Prioritaire, alors le solde de la Distribution sera utilisé pour rembourser, racheter, repayer procéder à une quelconque autre répartition de capital relative à tous les PECs Non Prioritaires existants conformément aux termes des PECs Non Prioritaires; et

25.1.9 neuvièmement, dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5, pas de Titre de Catégorie B5, pas de Titre de Catégorie A4, pas de Titre de Catégorie B4, pas de Titre de Catégorie A3, pas de Titre de Catégorie B3, pas de Titre de Catégorie A2, pas de Titre de Catégorie B2 et pas de PEC, alors le solde de distribution sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A1 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie

25.2 Pour les besoins de l'article 25 la "Valeur Nominale Totalisée" signifie la valeur nominale totale des Parts Sociale Préférentielle émises le cas échéant, étant entendu que la Valeur Nominale Totalisée ne sera pas réduite par un quelconque remboursement, annulation ou rachat de Parts Sociales Préférentielles postérieurement au 6 juin 2008 mais sera augmentée par toutes émissions de Parts Sociales Préférentielles (ou de tous titres constituant des éléments d'une Part Sociale Préférentielle) postérieurement au 6 juin 2008.

25.3 Pour les besoins de l'article 25, les "Parts Sociales Préférentielles" sont les Titres de Catégorie A et les Titres de Catégorie B ainsi que toutes les parts sociales et autres titres émis par la Société en lesquels ces Titres de Catégorie A ou Titres de Catégorie B pourraient être convertis ou contre lesquels ils pourraient être échangés.

25.4 Pour les besoins de l'article 25, le "Paiement Préférentiel" est égal à la différence entre d'une part (a) la Valeur Nominale Totalisée plus un taux équivalent à 6% par an appliqué jour pour jour à la Valeur Nominale Totalisée, et d'autre part (b) tous les montants préalablement payés pour les tous les Titres de Catégorie A1, tous les Titres de Catégorie A2, tous les Titres de Catégorie A3, tous les Titres de Catégorie A4 et tous les Titres de Catégorie A5 et tous les autres parts sociales ou autres Titres de la Société en lesquels des Titres de Catégorie A1, des Titres de Catégorie A2, des Titres de Catégorie A3, des Titres de Catégorie A4 ou des Titres de Catégorie A5 pourraient être convertis ou contre lesquels ils pourraient être échangés.

25.5 Le montant maximum payable sur tout YFPECs sera sa valeur nominale. Sous réserve de la phrase précédente, les paiements relatifs aux Titres de Catégorie A seront répartis entre les YFPECs, dans la limite de la valeurs nominale, en priorité relativement aux parts sociales comprises dans les Titres de Catégorie A, et les paiements relatifs aux Titres de Catégorie B seront répartis entre les YFPECs, dans la limite de la valeur nominale, en priorité relativement aux parts sociales comprises dans les Titres de Catégorie B.

25.6 Tel qu'il est requis par la Loi de 1915, aucune distribution des profits comptables ne sera faite avant que la réserve légale, représentant 5% des profits comptables, ne soit constituée et jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social souscrit.

25.7 Pour les besoins de cet article 25, le "Dividende de Catégorie C" désigne un dividende cumulatif fixe calculé au taux de 14,40625% et calculé sur la base d'une année de 365/366 jours et le nombre actuel de jours écoulés sur le Montant de Référence de Catégorie C (réparti également entre les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C émises), augmentant sur une base journalière et capitalisant annuellement le 30 avril de chaque année, commençant le 30 avril 2013 et payable conformément à l'article 25.1.

25.8 Les dispositions suivantes de cet article 25.8 s'appliqueront à l'égard de toute Part Sociales de Catégorie A et/ou Part Sociale de Catégorie B qui sont détenues par New Topco ou par toute autre personne qui, avec le consentement écrit de New Topco, ne doit pas nécessairement détenir un nombre correspondant de YFPECs sous la forme de Titres de Catégorie A et/ou Titres de Catégorie B, comme définis à l'article 27. Vis-à-vis d'un tel associé pour les besoins de cet article 25:

- "Titres de Catégorie A1" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A1;
- "Titres de Catégorie A2" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A2;
- "Titres de Catégorie A3" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A3;
- "Titres de Catégorie A4" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A4;
- "Titres de Catégorie A5" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A5;
- "Titres de Catégorie B1" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B1;
- "Titres de Catégorie B2" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B2;
- "Titres de Catégorie B3" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B3;
- "Titres de Catégorie B4" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B4;
- "Titres de Catégorie B5" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B5.
- Aucun paiement ne sera nécessairement proportionnel aux YFPECs pour les besoins de l'article 25.5;
- Ces Titres de Catégorie A et Titres de Catégorie B se classeront pari passu avec les Titres de Catégorie A et les Titres de Catégorie B détenus par les autres associés et le montant payable à l'égard de ceux-ci ne sera pas réduit en raison du fait qu'ils n'incluent pas les YFPECs.

25.9 Pour écarter tous doutes, pour les besoins de l'article 25.2, la "Valeur Nominale Totalisée" ne devra pas être réputée réduite par l'apport des YFPECs à la Société et, pour les besoins de l'article 25.4, aucun montant ne sera réputé avoir été payé sur les YFPECs lors de leur apport à la Société."

"I. Définitions

"Instrument de PEC Super Prioritaire" signifie l'instrument sous la forme convenue créant les PECs Super Prioritaires.

"Montant de Référence de Catégorie C" désigne initialement la somme de GBP 372.848.338,09, augmentée à GBP 387.568.956,61 avec effet au 1^{er} mai 2013, et augmentée à GBP 394.488.337,97 avec effet au 1^{er} mai 2014.

"Montant Payé de Catégorie C" désigne la somme de GBP 105.398.843,13 étant le montant payé par la valeur nominale et la prime d'émission lors de l'émission des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C.

"PECs Super Prioritaires" signifie chaque catégorie ou série de preferred equity certificates de Luxco II ayant les termes et conditions définis dans l'Instrument de PEC Super Prioritaire.

"Prime d'Emission de Catégorie C" désigne la somme de GBP 289.089.494,84."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, M-P. DEPARIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} août 2013. Relation: LAC/2013/35963. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013116864/862.

(130141657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Melcombe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116839/10.

(130141510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Meditran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 156.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDITRAN S.A.

Référence de publication: 2013116837/10.

(130141562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Logica Holdings Luxfive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.677.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un Gérant

Référence de publication: 2013116787/11.

(130142003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116790/10.

(130142092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Lux PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.638.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} août 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand rue, L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2013.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Daniel DINE, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116792/15.

(130141496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Logica Holdings Luxfour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.447.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un Gérant

Référence de publication: 2013116789/11.

(130142163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Rimano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.876.

—
Résolution unique prise par l'Associé Unique en date du 25 octobre 2012

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Romain THILLENS de son mandat de Gérant avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de nommer comme Gérant, en remplacement du Gérant démissionnaire, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Monsieur Philippe RICHELLE, employé privé, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, Monsieur Philippe RICHELLE pourra engager la Société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIMANO S.à r.l.

Référence de publication: 2013120153/18.

(130145725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Genzyme Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 83.687.775,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.613.

—
Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116699/11.

(130142150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Fina Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.542.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116676/9.

(130141960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013116739/10.

(130141964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Immo-Petrisberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 151.180.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116741/10.

(130141954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Immo Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 169.014.

EXTRAIT

Suite à une cession de 33 parts sociales, en date du 05 août 2013, DECO-PLAISIR S.A. devient associé unique et par conséquent détient les 100 parts sociales composant le capital de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.08.2013.

René MIKOS

Associé

Référence de publication: 2013116728/14.

(130142179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Instalcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 54.752.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013116745/10.

(130142189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116738/10.

(130142170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Gravolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 164, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.033.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAVOLUX S.à r.l.

Référence de publication: 2013116709/10.

(130141465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Glancia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 123.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLANCIA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116702/11.

(130142005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.388.

Le Bilan consolidé au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

General Mills Luxembourg S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant A

Référence de publication: 2013116698/13.

(130142205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Immo-Wege S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 133.657.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116742/10.

(130141955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Integrale Immo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 171.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013116746/10.

(130142172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

In & Out Renov S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 165.422.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116743/9.

(130141702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 54.587.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 11.00 heures le 7 mai 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Bourkel Anique et M. Vancheri Alexandre, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Bourkel Michel, du 8, rue Dicks, au 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- Mme Bourkel Anique, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013116848/25.

(130142055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Monceau Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 66.034.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 10.00 heures le 22 juillet 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Anique Bourkel et Monsieur Alexandre Vancheri, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Michel Bourkel, du 8, rue Dicks, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

5-- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir

administrateurs

- M. Michel BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg
- Mme Anique BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg
- M. Alexandre VANCHERI, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

administrateur-délégué

- M. Michel BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

commissaire aux comptes

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, Bahamas, N - 8188;
- qui tous acceptent pour l'année 2013 et jusqu'à l'assemblée à être tenue en 2014.

Référence de publication: 2013116847/24.

(130142056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Mill Shoes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 11, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 27.728.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013116844/10.

(130142143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Mag Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 122, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 99.749.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013116828/10.

(130142144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Jarden Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 152.079.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116759/10.

(130141857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Leisure Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.089.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Roger Neil Smith, administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2013116801/14.

(130142107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Kozinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.922.113,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.991.

EXTRAIT

La société prend acte du changement d'adresse des associés de la Société: Monsieur Matthieu KOPP et Madame Claudia Zimmer épouse KOPP.

Elle sera désormais la suivante:

493 chemin des Chênes

F - 34160 Castries

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116769/17.

(130142117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Misys Newco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.550,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.274.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juillet 2013

En date du 30 juillet 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Vincent L. BURKETT de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Maneet Singh SAROYA, né le 12 octobre 1979 en Californie, Etats Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 401, North Congress Avenue, Suite 3100, Austin, 78701 Texas, Etats Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Maneet Singh SAROYA, gérant de catégorie A

- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie B

- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Misys Newco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013116821/23.

(130141743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Mark IV Europe Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.608.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Mark IV Europe Lux S.C.A.

Mark IV Europe S.à r.l.

Dûment représenté par Edward R. Steele / Manacor (Luxembourg) S.A.

- / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013116812/15.

(130142025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.532.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par les actionnaires de la société en date du 8 juillet 2013

- Les actionnaires décide de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Réviseur d'entreprises agréé pour les comptes statutaires de l'exercice 2013.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} août 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand rue, L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2013.

- Le siège social actuel de QUILVEST PRIVATE EQUITY en abrégé QPE, associé gérant commandité de la Société, sera le Suivant: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116899/17.

(130141674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Pentair Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.305.

Il résulte de résolutions prises en date du 13 août 2013 que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013:

- Mark Charles Borin;
- Roberto Garea;
- Michael Gerald Meyer;
- Christopher Rush Oster; et
- Benjamin Peric.

Il a en outre été décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.), avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Finance S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013117516/22.

(130142875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Phoenix II Mixed L, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.514.

—
AUSZUG

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 152.589, mit Wirkung zum 2. Juli 2013 462 Geschäftsanteile der Gesellschaft an Greta 24. Vermögensverwaltungs GmbH, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 13914, verkauft und übertragen.

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 45772, mit Wirkung zum 2. Juli 2013 8 Geschäftsanteile der Gesellschaft an Greta 24. Vermögensverwaltungs GmbH, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 13914, verkauft und übertragen.

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 45772, mit Wirkung zum 2. Juli 2013 30 Geschäftsanteile der Gesellschaft an ZBI Invest AG, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 11315, verkauft und übertragen.

Die Geschäftsanteile der Gesellschaft sind demnach wie folgt gehalten:

Greta 24. Vermögensverwaltungs GmbH	470
ZBI Invest AG	30
Gesamt	500

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 14. August 2013.

Référence de publication: 2013117524/30.

(130142743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.876.962,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.168.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales effectif le 27 juin 2013, transmis à la Société et constaté par les gérants de la Société dans une résolution écrite en date du 27 juin 2013 que KENNAMETAL EUROPE HOLDINGS INC., une société constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le matricule 3213757, a transféré toutes les 24.876.962 parts sociales sans valeur nominale émises par la Société, composées de 7.011.445 parts sociales de Série 1, 2.219.269 parts sociales de Série 2, 1.746.138 parts sociales de Série 3 et 13.900.110 parts sociales de Série 4 qu'elle possédait à KENNAMETAL HOLDINGS, LLC LUXEMBOURG S.C.S., une société en commandite simple dument constituée et existant valablement selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 178.217.

Il résulte des termes du contrat de cession précité que la Société a, depuis le 27 juin 2013, pour associée unique KENNAMETAL HOLDINGS, LLC LUXEMBOURG S.C.S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxemburg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013118864/24.

(130144710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Luxisolation Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 38BIS, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 151.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118429/10.

(130143905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 173.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118452/10.

(130144062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Lorry-Rail S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».
R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118426/9.

(130143575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Lions Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 147.198.

Auszug der Beschlüsse der Alleinaktionärin der Gesellschaft vom 16. august 2013

Anlässlich der Beschlussfassungen der Alleinaktionärin der Gesellschaft vom 16. August 2013, beschloss die Alleinaktionärin der Gesellschaft, die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei Personen zu erhöhen, und folgende Person mit sofortiger Wirkung zum zusätzlichen Verwaltungsratsmitglied und Präsidenten mit Einzelunterschrift der Gesellschaft bis zur Abhaltung der nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft im Jahre 2013 bezüglich der Jahresabschlüsse per 31. Dezember 2012, zu ernennen:

Herrn Pierre L. TANNAZ, geboren am 26. Januar 1950 in Cudrefin VD (Schweiz), geschäftsansässig in Krönleinstrasse 4, 8044 Zürich (Schweiz);

Folglich wird der Verwaltungsrat der Gesellschaft ab dem 16. August 2013 aus den folgenden drei Mitgliedern bestehen:

- Herrn Pierre L. TANNAZ, geboren am 26. Januar 1950 in Cudrefin VD (Schweiz), geschäftsansässig in Krönleinstrasse 4, 8044 Zürich (Schweiz);

- Herrn Herbert KAHLICH, geboren am 4. Februar 1944 in Idolsberg (Österreich), wohnhaft in Löwenstrasse 11, CH-8001 Zürich (Schweiz);

- Herrn Oliver VOGEL, geboren am 23. November 1971 von Obermumpf (Schweiz), wohnhaft in Kaplaneiweg 7, CH. 8916 Jönen (Schweiz);

Für Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in Mémorial C, Sammlung der Gesellschaften und Assoziationen und im Register des Handels und der Gesellschaften.

Référence de publication: 2013118422/25.

(130143843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Kung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.290.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 juillet 2013.

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Madame Marina Padalino de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Giovanni Spasiano, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013118411/19.

(130143865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

MK CC Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 176.134.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013118459/13.

(130143660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Mito S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 46.197.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013118458/10.

(130143763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

JMH Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2333 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Pier.
R.C.S. Luxembourg B 160.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JMH INVESTISSEMENTS S.à r.l.
F. DUMONT / J-M. HENDRIX
Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013118405/12.

(130143993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Katsab S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.248.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2013.

BEMO EUROPE - BANQUE PRIVEE

18, bd Royal, L2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013118408/14.

(130143888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Novacap Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 124.965.

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Novacap Asset Management S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.965 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 825 du 9 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le même notaire le 19 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 235 du 31 janvier 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine MAHIEU-DUBOIS, demeurant à Luxembourg qui sera également scrutateur de l'assemblée.

Le président nomme comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée par des procurations et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées.

II.- La présente assemblée a été convoquée le 8 juillet 2013 par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 960 (neuf cent soixante) actions actuellement émises, 911 (neuf cent onze) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés renoncent à ce qu'il soit justifié à leur égard de l'envoi de la convocation afférente à la présente assemblée générale, se considérant valablement convoqués.

Par conséquent, l'assemblée est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de 80.000 EUR (quatre-vingt mille euros) en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros) à EUR 1.040.000,- (un million quarante mille euros) par l'émission de 80 (quatre-vingts) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription par des actionnaires et libération en numéraire.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter de 80.000 EUR (quatre-vingt mille euros) le capital social actuellement fixé à EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros) pour le porter à EUR 1.040.000,- (un million quarante mille euros) par la création et

l'émission de 80 (quatre-vingts) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription

Les 80 (quatre-vingts) nouvelles actions ont toutes été souscrites par les actionnaires représentés en vertu des procurations dont question ci-avant, ainsi qu'il appert d'une liste mentionnant expressément les souscriptions et les renoncements à l'exercice du droit préférentiel de souscription relatif à l'émission des actions nouvelles dans le cadre de la présente augmentation de capital envisagée, document qui restera annexé au présent acte, signé par les comparants et le notaire instrumentant.

Libération

Les 80 (quatre-vingts) nouvelles actions ont toutes été intégralement libérées en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat bancaire portant sur 80.000 EUR (quatre-vingt mille euros).

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.040.000,- (un million quarante mille euros), représenté par 1.040 (mille quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,-(mille euros) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille Euros (2.000.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MAHIEU-DUBOIS, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34598. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118464/71.

(130143881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Novacap Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 124.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118465/10.

(130143985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Jajamajori Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.744.

Auszug aus dem Rücktrittsschreiben

Herr Christoph Kossmann ist mit Wirkung zum 5. August 2013 von seinem Amt als Geschäftsführer der Jajamajori S.à r.l. zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. August 2013.

Référence de publication: 2013118402/13.

(130143785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Prestige Motor Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.816.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Neil Smith, administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2013116883/14.

(130141787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Nordic Pizza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 178.774.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of August,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Mr Gustave Geisendorf, entrepreneur, born in Zürich, Switzerland, on 7 September 1974, residing in 20 Phillmore Walk, W87SA London (UK) (hereafter the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Christophe JASICA, private employee, residing professionally in Howald,
by virtue of a proxy under private seal given on 24 July 2013;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of NORDIC PIZZA (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 178.774, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation have not yet been amended.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand one hundred seventy-five euro (EUR 4,175) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to sixteen thousand six hundred seventy-five euro (EUR 16,675) through the issue of three hundred thirty-four (334) new shares with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each.

The Sole Shareholder further decides to admit Mr Jesper Buch as a subscriber of all the three hundred thirty-four (334) new shares.

Subscription and Payment

Thereupon appears Mr Jesper Buch, entrepreneur, born in Kolding (Denmark), on August 30th, 1975, residing in Samara Resort Marbella, Penthouse 221, C / El Pinar s/n, Urb., Los altos de los Monteros, 29603 Marbella, Malaga,
hereby represented by Mr Christophe JASICA, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on July 31st, 2013;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith,

who declares to subscribe all the three hundred thirty-four (334) new shares for a total price of six hundred and seventy thousand six hundred and seventy-two euro and eighty-two cents (EUR 670,672.82) out of which four thousand one hundred seventy-five euro (EUR 4,175) are allocated to the share capital and six hundred sixty-six thousand four hundred ninety-seven and eighty-two cents euros (EUR 666,497.82) are allocated to the share premium.

The subscribed shares are fully paid up in cash, so that the aggregate amount of six hundred and seventy thousand six hundred and seventy-two euro and eighty-two cents (EUR 670,672.82) equal to five million Danish Kroner (DKK 5,000,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at sixteen thousand six hundred seventy-five euro (EUR 16,675), represented by one thousand three hundred thirty-four (1,334) shares with a par value of twelve euro and fifty cent (EUR12.50) each, all subscribed and fully paid-up."

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six août,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Gustave Geisendorf, entrepreneur, né à Zürich, Suisse, le 7 septembre 1974, demeurant à 20 Phillmore Walk, W87SA Londres (UK) (ci-après «l'Associée Unique»),

ici représenté par Monsieur Christophe JASICA, employé privé, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associée unique de NORDIC PIZZA (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 178.774, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille cent soixante-quinze euros (EUR 4.175) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à seize mille six cent soixante-quinze euros (EUR 16.675) par l'émission de trois cent trente-quatre (334) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante centimes (EUR 12,50) chacune.

L'Associé Unique décide également d'admettre Monsieur Jesper Buch à la souscription de toutes les trois cent trente-quatre (334) parts sociales nouvelles.

Souscription et Libération

A ensuite comparu, Monsieur Jesper Buch, entrepreneur, né à Kolding (Danemark), le 30 août 1975, demeurant à Samara Resort Marbella, Penthouse 221, C / El Pinar s/n Urb., Los altos de los Monteros, 29603 Marbella, Malaga,

ici représenté par Monsieur Christophe JASICA, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2013,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

qui déclare souscrire toutes les trois cent trente-quatre (334) parts sociales nouvelles pour un montant total de six cent soixante-dix mille six cent soixante-douze euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 670.672,82) dont quatre mille cent soixante-quinze euros (EUR 4.175) sont affectés au capital social et six cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt dix-sept euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 666.497,82) sont affectés à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant total de six cent soixante-dix mille six cent soixante-douze euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 670.672,82) équivalent à cinq millions de couronnes danoises (DKK 5.000.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à seize mille six cent soixante-quinze euros (EUR 16.675,-) représenté par mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante centimes (EUR 12,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jasica, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2013. REM/2013/1433. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116866/110.

(130141754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Neomark s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4924 Hautcharage, 14A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116862/10.

(130142000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Mercury Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.153.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118908/9.

(130144493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

MGTeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.710.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 63 130, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Nathalie LETT, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Mr Yves BIEWER, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société MGTeam S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Pour MG Team S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013118919/19.

(130144497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Lifeware Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 74.483.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013118891/12.

(130144352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Litoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 174.631.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des Associés prises en date du 20 août 2013 que:

- La révocation du gérant de catégorie B actuel, Monsieur Marc LIBOUTON, avec effet immédiat, a été acceptée.
- La nomination avec effet immédiat de Monsieur Stéphane ALLART, né le 19 février 1981 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem, L-8030 STRASSEN, en tant que nouveau gérant de catégorie B a été acceptée, pour une durée indéterminée:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118892/16.

(130144530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Eltis, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 46.635.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am zweiten Juli;

Vor dem unterzeichnendem Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Alex BENOY, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, handelnd in seiner Eigenschaft als Vertreter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft „ELTIS" gemäß Beschlusses des Verwaltungsrates vom 6. Juni 2013.

Vorgenannter Beschluss, von dem Erschienenen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt dieser Urkunde angefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienenene, handelnd in der beschriebenen Eigenschaft, ersuchte den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Die nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Aktiengesellschaft „ELTIS", mit Gesellschaftssitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 46635, (die „Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alex WEBER, mit dem Amtssitz in Niederkerschen (Großherzogtum Luxemburg), am 19. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 187 vom 13. Mai 1994,

und deren Satzung wurden mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Francis KESSELER, mit Amtssitz in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg), am 6. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1944 vom 4. August 2012.

2. Das Gesellschaftskapital beträgt neunundfünfzigtausendsiebenhundert- siebenzig Euro (59.770,- EUR) und ist eingeteilt in neunundfünfzig- tausendsiebenhundertsiebenzig (59.770) Aktien mit einem Nennbetrag von je einem Euro (1,- EUR).

3. Gemäß der Absätze 2, 3 und 4 des Artikels 5 der Satzung ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft ermächtigt, innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals Kapitalerhöhungen wie folgt vorzunehmen:

„Das genehmigte Kapital beträgt achtzigtausend Euro (80.000,00 EUR), aufgeteilt in achtzigtausend (80.000) Aktien mit einem Nennbetrag von je einem Euro (1,00 EUR).

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- eine Kapitalerhöhung bis zur Höhe des genehmigten Kapitals zu tätigen in einer Gesamtausgabe oder in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend, von neuen Aktien mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven,
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen,
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken, und
- alle Schritte zu unternehmen, um nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten Kapitalerhöhung, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen und den ersten Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend anzupassen.

Diese Ermächtigung ist gültig für die Dauer von einem (1) Jahr, beginnend am Datum der Veröffentlichung dieser Satzung und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden."

4. Durch Beschluss vom 6. Juni 2013 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals gemäß Artikel 5 der Satzung beschlossen.

Das Kapital der Gesellschaft wurde somit um einen Betrag von vierhundertdreißig Euro (EUR 430,-) erhöht und somit von seinem derzeitigen Betrag von neunundfünfzigtausendsiebenhundertsiebzig Euro (59.770,- EUR) auf einen Betrag von sechzigtausendzweihundert Euro (60.200,- EUR) durch die Schaffung und Ausgabe von vierhundertdreißig (430) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR), zuzüglich einer Ausgabepremie von tausendvierhundert-neunundneunzig Euro (1.499,- EUR) pro Aktie, unter der Bedingung, dass der Ausgabepreis auf das Konto der Gesellschaft eingezahlt wird, angehoben.

5. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Zeichnung der vierhundertdreißig (430) neuen Aktien angenommen und die vollständige Information über die Identität der Zeichner sowie die Anzahl der jeweils gezeichneten Aktien ist dem vorgenannten Beschluss des Verwaltungsrates zu entnehmen welcher dieser Urkunde beigegeben bleibt.

6. Die vierhundertdreißig (430) neuen Aktien wurden in bar für einen Gesamtbetrag von sechshundertfünfundvierzigtausend Euro (645.000,- EUR) wovon vierhundertdreißig Euro (430,- EUR) dem Gesellschaftskapital und sechshundertvierundvierzigtausendfünfhundertsiebzig Euro (644.570,- EUR) der Emissionsprämie zuzuführen sind, bezahlt, wie durch Bankauszüge der Bank bewiesen.

Der unterzeichnete Notar bestätigt dass die Summe von sechshundert-fünfundvierzigtausend Euro (645.000,- EUR) der Gesellschaft überwiesen wurde.

7. Infolge dieser Erhöhung des Gesellschaftskapitals wird der erste Absatz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet demnach wie folgt:

„Das Gesellschaftskapital beträgt sechzigtausendzweihundert Euro (60.200,- EUR) und ist eingeteilt in sechzigtausendzweihundert (60.200) Aktien mit einem Nennbetrag von je einem Euro (1,- EUR)“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendneunhundert Euro.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Person, namens handelnd wie hiervor erwähnt, welche dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe erschienene Person mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. BENOY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. LAC/2013/31068. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013118326/80.

(130143618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

ASJ, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg F 4.863.

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Action Sociale pour Jeunes a.s.b.l. du 06 Juin 2013

11. Changement adresse du siège social.

La nouvelle adresse du siège social est:

Action Sociale Pour Jeunes

54 Op Zaemer

L-4959 Bascharage

Fait, le 05 Juin 2013.

Pour l'Action Sociale pour Jeunes a.s.b.l.

Henry Welschbillig

Président

Référence de publication: 2013118613/17.

(130143746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.070.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue au siège social de la Société le 14 août 2013

Il résulte des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 14 août 2013 que les associés ont décidé de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, avec effet au 14 août 2013.
2. Elire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, GB-SW1W 8ER, Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013119275/18.

(130145118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Fidessa Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.405.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 juillet 2013

Inventa (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à 51 Allée Scheffer, immatriculée dans le registre de Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57 196,

Agissant en sa qualité de titulaire de toutes les parts sociales de la société en faisant ainsi l'associé unique de la société, à prendre, la résolution suivante:

L'associé unique décide par la présente de nommer M. Michael Neefs (M.E..L) né le 28 mars 1964 à Roermond (Pays-Bas), résidant au Pays-Bas, (6095 BZ) Baexem, Salmenhofweg 2, et M. Roger de Rouw (R..H.M.), né le 28 décembre 1966 à Geleen (Pays-Bas), résidant au Pays-Bas (6005 LG) Weert, Mussenberg 90, comme gérants de la société.

M. Neefs et M. de Rouw sont nommés avec effet et à compter du 1^{er} août 2013 et pour une durée indéterminée.

Inventa (Luxembourg) S.A

Représenté par John Dercksen

Référence de publication: 2013119315/19.

(130144858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.